

# Commune de MONTBOUY



## 8.1

## Annexes sanitaires *notice*

**Cabinet RAGEY**  
Géomètre Expert Urbaniste

69 chemin de la Fontaine  
45500 GIEN  
Tél : 02 38 27 07 07  
c.ragey@wanadoo.fr



Bureau d'études  
environnement

PLU approuvé le 9/10/2014



# EAU POTABLE

## 1) GENERALITES

La commune de MONTBOUY fait partie du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de le Nivelles, dont le siège se situe à la mairie de MONTBOUY.

Le SIAEP de Nivelles regroupe les communes de Montbouy et de la Chapelle sur Aveyron.

Le réseau intercommunal est exploité par la SAUR, titulaire du contrat de gérance du 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour une durée de 5 ans, et qui vient d'être renouvelé pour 5 ans.

## 2) DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS EXISTANTS

Le captage d'eau potable est situé au lieu-dit de Bel-Air et il refoule à partir du château d'eau d'une part vers La Chapelle sur Aveyron par une canalisation de 150 mm de diamètre, d'autre part vers Pressigny-Les Pins via le bourg par une canalisation de 150 mm et 160 mm de diamètre. On note à partir de la canalisation de La Chapelle sur Aveyron une canalisation de 100 mm de diamètre vers le nord de la commune (route de GY-Les-Nonains). Le réseau est complété par de plus petites canalisations pour les dessertes en antenne.

### A – Captage

Il a été réalisé en 1988 et a les caractéristiques suivantes :

- Nature : puits captant l'aquifère de l'Albien.
- Diamètre : 300 mm
- Profondeur : le captage est équipé jusqu'à 475 m, et il capte l'albien entre 340 et 465 m.
- Débit de production : au moins : 100 m<sup>3</sup>/h, et entre 80 et 100 m<sup>3</sup>/h en exploitation normale
- Equipement : 2 pompes immergées à 55 m du sol et reliées à la surface par des colonnes en inox.

L'eau captée est de très bonne qualité microbienne et physicochimique. En revanche les teneurs en fer et en manganèse obligent à un traitement spécifique.

La qualité des eaux captées :

Les dernières analyses concluent à une eau de qualité conforme au code de la santé publique pour l'ensemble des paramètres mesurés, mais signalent à plusieurs reprises la présence de nombreux germes revivifiables à 35°.

### B-Ouvrages de stockage

#### **a) Réservoir à Bel-Air**

- Situation : au lieu-dit « Bel-Air » en bordure de la voie communale n°5
- Type :
- Capacité : 400 m<sup>3</sup>
- Cote sol : 128.50 m
- Cote trop-plein : 178.50 m

#### **b) La bâche de reprise**

- Situation : à coté du château d'eau
- Capacité : 400 m<sup>3</sup>

## **C – Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est très étendu et dessert tous les hameaux et la presque totalité des écarts. Le hameau de Puiseaux n'est pas desservi par le syndicat.

Le réseau bas dessert le bourg et ses abords, ainsi que les extensions urbaines de part et d'autre de la vallée du Loing, le réseau haut, tout le nord de la commune, notamment les lotissements les plus anciens et les écarts.

Les canalisations sont en fonte, en PVC ou matériau inconnu pour un total de 61 407 m de linéaire.

Le bourg et les principales extensions urbaines sont desservis par des canalisations d'au moins 100 mm, tandis que les écarts et les hameaux le sont par des canalisations allant de 40 à 80 mm

### **3) FONCTIONNEMENT ACTUEL DU RESEAU**

Le fonctionnement du réseau est dans l'ensemble satisfaisant. L'évolution de la production a été la suivante en ce qui concerne le réseau communal (en m<sup>3</sup>/an) :

Année	Volume produit	Volume exporté Pressigny	Volume distribué
2008	133 558	35 042	98 516
2009	152 269	42 408	109 861
2010	151 358	40 665	110 693

commune	Nombre de clients	Volumes consommés (hors vente en gros)
LA CHAPELLE SUR AVEYRON	302	31 239
MONTBOUY	468	50 917
TOTAL	770	82 156

Le prélèvement est relativement stable sur les dernières années, malgré les évolutions communales.

En 2010 la consommation moyenne journalière a été de 414 m<sup>3</sup>. Au jour de pointe la consommation a été de 728 m<sup>3</sup>. La consommation journalière moyenne est d'environ 170 l par habitant sur la commune. L'autonomie du réseau en période pointe est de 18h (assuré par le stockage des réservoirs et la bêche de reprise).

D'après les données de 1994, les captages agricoles prélèvent environ 18 000 m<sup>3</sup>/an.

### **4) PROTECTION INCENDIE**

Toute la partie urbanisée est bien desservie. La norme à respecter: le poteau incendie doit se trouver à une distance de 200 m jusqu'au point le plus éloigné de la construction.

Les PI 10 (35 m<sup>3</sup>/h) et 20 (55 m<sup>3</sup>/h) sont insuffisants

A la Salleneuve : le PI 9 (25 m<sup>3</sup>/h) est complétés de deux réserves de 60 m<sup>3</sup> chacune

Le PI 11, très faible, est entouré de deux réserves naturelles.

### **5) SITUATION FUTURE – EQUIPEMENTS A PROJETER**

Le bouclage du réseau est pratiquement terminé et la commune va maintenant se préoccuper de la rénovation du réseau.

Les besoins futurs peuvent être estimés, de façon très approximative, sur la base des prévisions d'urbanisation issue du Plan Local d'urbanisme.

Les forages pouvant assurer un volume pompé de 1 400 m<sup>3</sup> /jour, on constate que la ressource est suffisante pour les besoins actuels et ceux du développement à venir compte-tenu de la consommation du jour de pointe (728m<sup>3</sup>).

Les capacités de stockage actuelles s'élèvent à 400 m<sup>3</sup> pour le château d'eau et 400 m<sup>3</sup> pour la bache de reprise. Compte-tenu des règles de sécurité, ce stockage couvrant la totalité d'un débit de pointe journalier pour l'ensemble des collectivités est suffisant.

## **6) PROTECTION DU FORAGE**

Le captage fait l'objet d'une protection déclarée d'utilité publique le 2 avril 1997.

Il a été instauré à ce moment-là trois périmètres de protection : immédiat, rapproché et éloigné. Dans ces périmètres il était essentiellement interdit de réaliser d'autres forages.

Le 23 mars 2009, après enquête des prescriptions complémentaires ont été apportées à la protection initiale. C'est ainsi que les prélèvements annuels sont limités à 170 000 m<sup>3</sup>, avec pouvoir du préfet d'augmenter ou de diminuer ce chiffre. Toutes les dispositions doivent être prises pour éliminer les risques de pollution par les eaux de surface, voire par le mélange d'eaux provenant de différents systèmes aquifères, ainsi que le gaspillage de l'eau.

Les ouvrages doivent être régulièrement inspectés : tubages, pompages par paliers, pompage d'essai de longue durée.

Les analyses annuelles doivent être conduites selon les dispositions de l'arrêté préfectoral.

Les limites de ces périmètres ont été reportées sur les plans de servitude.

# ASSAINISSEMENT

## 1) GENERALITES

Le réseau d'assainissement eaux usées de la commune de MONTBOUY dessert l'ensemble de la zone urbanisée, et conduit les effluents vers la station d'épuration située aux Charnis.

## 2) DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS REALISES

### a) Eaux usées

La station d'épuration intercommunale a été implantée sur le territoire de communal en bordure de la route de Gy-Les-Nonains dans la vallée du Loing

#### Description du schéma de réseau

Le réseau comprend les collecteurs suivants:

- Route de Châtillon-Coligny : Cet ouvrage emprunte d'abord la RD 93 jusqu'à la route de Gy-Les-Nonains. Il reçoit les réseaux de la route de Saint-Maurice sur Aveyron et du chemin du Tertre
- Route de Gy-les-Nonains : l'ouvrage part du point sur le Loing, ou arrive la canalisation de refoulement du centre bourg, et aboutit à la station d'épuration.
- Route de Montargis et route de Benne : deux tronçons, l'un partant des fonds de La Borde, l'autre du Climat du Cimetière, pour arriver sur le poste de relevage de la place de l'église. Les collecteurs de la route de Nogent et du chemin de la Fouasserie rejoignent ces itinéraires.
- Chemin de Bellevue, chemin des Lorrains, chemin des Bois Cornus, chemin des Vignes, le Haut des Lorrains et chemin de la Nivelles : ces voies sont desservies par un réseau de collecteurs convergeant vers le Rû puis vers la station de traitement.

#### La station d'épuration

La station d'épuration est au lieu-dit « Les Charnis » au bord du Rû et de la route de Gy-Les-Nonains.

Les principales caractéristiques de la station sont :

- Nombre d'équivalents habitants : 800
- Charge nominale en débit : 120 m<sup>3</sup>/jour
- Charge nominale en DBO<sub>5</sub> : 48 kg/jour
- Débit de pointe horaire 15 m<sup>3</sup>/h

La station d'épuration réalisée en 1995 est du type « boues activées à aération prolongée ». Elle comprend les éléments suivants :

- Pré-traitement : dégrillage automatique, dessablage – dégraisseur aéré
- Epuration biologique : bassins d'oxydation de 860 m<sup>3</sup> avec 2 aérateurs de 16 Kw et bassin de clarification raclés.

<b>Mesures sur les effluents rejetés dans le Rû</b>		
	Mesure du 1/09/2010	Norme de rejet (24 heures)
DCO (demande chimique en Oxygène)	15 mg/l	1,06 kg/j
DBO5 (demande biologique en Oxygène)	2,5 mg/l	0,18 kg/j
MES (Matière En Suspension)	8 mg/l	0,57 kg/j
N-NTK (azote total Kjeldahl)	3 mg/l	0,21 kg/j
N-NO3 (nitrate)	1,3 mg/l	
Pt (phosphore total)	2,4 mg/l	0,17 kg/j

# ELIMINATION DES DECHETS

## 1) GENERALITES

La commune de Montbouy a adhéré au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Chatillon-sur-Loire, Chatillon-Coligny, Briare et Gien. Ce syndicat assure la collecte et le traitement des ordures ménagères des communes adhérentes.

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères des régions de Gien et de Châteauneuf sur Loire. Les déchets sont incinérés dans une usine d'incinération située à Arrabloy.

## 2) LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

- Matériel de collecte : bennes automobiles pour l'ensemble du syndicat
- Type de collecte : par poubelle classique
- Fréquence du ramassage : hebdomadaire

En sus des collectes au porte à porte, deux points d'apports volontaires sont à la disposition des habitants pour les déchets recyclables. La déchetterie de Sainte-Geneviève des Bois est à la disposition des usagers. On peut y déposer les encombrants, le carton, les déchets verts, la ferraille, les gravats, le verre, les déchets d'emballage, le papier, certains produits toxiques, les piles et batteries, et les vêtements.

Les autres types de déchets ont des procédures particulières d'élimination (médicaments ramenés chez le pharmacien, cadavres d'animaux déposés dans un centre d'équarrissage, carcasses de voitures emmenées dans une casse automobile, autres déchets dans des entreprises spécialisées).

Les encombrants sont ramassés une fois par an

## 3) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

L'usine se situe au lieu-dit « Le Moulin à Vent » au bord de la RD 122 entre le bourg d'Arrabloy et la RD 2007. L'usine d'incinération du Sycatom des régions de Gien et Châteauneuf est à la fois novatrice et performante.

En activité depuis 2003, l'usine d'incinération de Gien repose sur l'utilisation de fours à "lit fluidisé rotatif", technologie importée du Japon, encore rare en France. Pour une bonne combustion, les déchets sont broyés, criblés et déferrailés avant introduction dans le four. Les rejets de cette installation réglée avec minutie et faisant l'objet d'une surveillance constante sont bien en dessous des normes en vigueur (rejets jusqu'à 200 fois inférieurs en ce qui concerne les dioxines).

Mesures d'émissions réalisées en 2007		
Polluants	Réglementation	Usine d'Arrabloy
Poussières	10 mg/Nm <sup>3</sup>	1 mg/Nm <sup>3</sup>
CO	100 mg/Nm <sup>3</sup>	4,1 mg/Nm <sup>3</sup>
HCl	10 mg/Nm <sup>3</sup>	3,6 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines	0,10 ng/Nm <sup>3</sup>	0,005 ng/Nm <sup>3</sup>
SO <sub>2</sub>	50 mg/Nm <sup>3</sup>	1 mg/Nm <sup>3</sup>
Cd + Tl	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>	0,005 mg/Nm <sup>3</sup>
Hg	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>	0,005 mg/Nm <sup>3</sup>
Autres métaux	0,5 mg/Nm <sup>3</sup>	0,0210 mg/Nm <sup>3</sup>
NOx	-	249 mg/Nm <sup>3</sup>

L'incinérateur traite également depuis 2004 des déchets médicaux et hospitaliers (DASRI) avec une capacité maximale de 7 000 tonnes par an. Le fonctionnement sur deux lignes de fours permettra à terme de produire 30 000 MWh électrique. La production électrique de 2009 a été de 9936 MWh.

Quelques caractéristiques de l'usine :

- Procédé : Incinération par four à lit fluidisé rotatif
- Capacité nominale : 80 000 tonnes par an

- 2 fours à lit fluidisé rotatif de 5t/h PCI de 2000 kcal/kg
- Puissance thermique par four : 12 MW
- Groupe turboalternateur : type à condensation
- Puissance : 5,5 MW